Appel à candidatures pour la mise en dépôt-vente d'articles
dans la boutique de la Ville La Seyne Vous Sourit
Boutique du centre-ville

Préambule

La ville de la Seyne-sur-Mer a créé la marque La Seyne vous Sourit afin de promouvoir son image. Cette marque et ses déclinaisons ont mené à la création d'objets (mugs, parapluie, thermos...) vendus dans la Boutique LA SEYNE VOUS SOURIT située quai Saturnin Fabre.

Article 1 : Objet de l'appel à candidatures

L'objectif de cette boutique est également de valoriser des artistes, créateurs ou artisans locaux en leur proposant une mise en dépôt-vente de leurs produits.

Le lieu d'exposition sera la boutique du centre-ville, quai Saturnin Fabre.

Article 2 : dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Inscription à la Chambre de métiers et de l'artisanat ou la Chambre de commerce et d'industrie ou la maison des artistes
- Un book de leurs créations avec les prix de vente
- Le dossier de candidature et la fiche de création de tiers dûment complétée et signée
- Un RIB et une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

Article 3 : dépôt du dossier

- Pour une exposition du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026 :

Date limite des candidatures : 31 octobre 2025 à 16h00

Dossier à transmettre :

- En main propre à La Boutique La Seyne Vous Sourit, 8 quai Saturnin Fabre,
- Par mail laboutique@la-seyne.fr
- Par courrier à Mairie de La Seyne-sur-Mer, Pole Valorisation et Rayonnement de la Ville, La Boutique vous sourit, 20 quai Saturnin Fabre, 83507 La Seyne-sur-Mer Cedex

Article 4 : critères de sélections

- Cohérence par rapport à la thématique de la boutique : promotion de la ville et des savoir-faire locaux

- Valorisation de la destination

- Qualité et esthétique des produits

- Originalité des produits

- Prise en compte de l'aspect développement durable

- Complémentarité entre les dossiers sélectionnés et les produits proposés à la boutique.

Article 5 : Sélection des candidats

Les candidatures seront sélectionnées par un comité de sélection ad hoc.

Le comité de sélection se réunira 2 fois par an.

Les projets seront classés sur la base des critères définis à l'article 4.

Les candidats retenus seront avisés par courriel à l'issue de l'analyse du comité de sélection.

Article 6 : Durée de l'exposition

La durée d'exposition est définie par période

Période 1 : du 1er janvier au 30 juin

Période 2 : du 1 juillet au 31 décembre

Un appel à candidature sera publié sur le site de la ville pour chaque période

Les candidats souhaitant prolonger leurs expositions (période supplémentaire) devront déposer un nouveau dossier.

Article 7 : Dispositions financières

La boutique percevra une commission de **10 %** du montant des ventes issue de leurs articles réalisées par la boutique.

Le candidat percevra chaque mois (N+2) le montant des ventes réalisées moins la commission perçue par la boutique.

Article 8 : Divers

Tout dossier incomplet, illisible, non signé ne sera pas traité.

DOSSIER DE CANDIDATURE
Boutique quai Saturnin Fabre

Tout dossier incomplet sera rejeté

Nom et Prénom : ……

Raison sociale : ……

Adresse : ……

Téléphone : ……

Courriel : ……

Période du dépôt vente : **1er janvier 2026 au 30 juin 2026** :

Description des produits proposés : (dimension, poids, matière…) et leurs prix
(10 types d'articles maximum -10 tarifs de vente différents maximum) et sous réserve des emplacements disponibles et de la taille des articles)

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

Fait à ……

Le : ……

Signature :

Date limite des candidatures :

31 octobre 2025 à 16h00